

# **INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES**

## **1 - COMPOSITION DES EQUIPES DE CHAMPIONNAT**

### **Championnat masculin :**

- Départementale 1 : 6 joueurs
- Départementale 2 : 4 joueurs
- Départementale 3 : 3 joueurs
- Départementale 4 : 3 joueurs

### **Championnat féminin :**

- Départementale 1 : 2 joueuses

## **2 - DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT**

### **2.1 - Déroulement des Championnats Départementaux**

Tous les Championnats Départementaux se déroulent en deux phases :

- Première phase : de septembre à décembre
- Deuxième phase : de janvier à mai

### **2.2 - Composition des Divisions**

La composition des divisions est la suivante, quelque soit la phase du championnat :

- Départementale 1 : 1 poule de 8 équipes
- Départementale 2 : 2 poules de 8 équipes
- Départementale 3 : 2 poules de 8 équipes
- Départementale 4 : x poules de x équipes

### **2.3 - Inscription des équipes**

L'inscription des équipes en Départementale 1, 2 et 3 se fait dans les délais réglementaires (fin juin au plus tard).

Pour les équipes évoluant en Départementale 4, il est possible d'inscrire des équipes jusqu'à début septembre pour participer à la première phase, et jusqu'à fin décembre pour participer à la deuxième phase.

## **3 - ACCESSIONS ET RELEGATIONS**

3.1 - L'équipe classée première en Départementale 1 accède en Régionale 3

3.2 - Les équipes classées premières de poule de Départementale 2, Départementale 3 et Départementale 4 accèdent en division supérieure.

3.3 - Le dernier de chaque poule est en principe relégué en division inférieure.

3.4 - Les descentes sont également fonction des descentes intervenues en divisions supérieures.

#### **4 - ATTRIBUTION DES TITRES**

Le titre de Champion du Haut-Rhin est attribué à l'issue de la deuxième phase.

Pour les Départementales 2, 3 et éventuellement 4 : les premiers de chaque poule se rencontreront à l'issue de la deuxième phase lors de la journée finale pour l'attribution du titre de Champion Départemental du Haut-Rhin.

#### **5 - FORFAITS**

Dans tous les cas de forfaits, il sera fait appel à l'article 17 des Règlements Sportifs de la FFFT, à savoir :

« ... Une équipe d'une association est forfait général soit de son plein gré, soit à la suite de deux forfaits simples consécutifs ou non. Le forfait d'une équipe, au cours du dernier tour du championnat, entraînera, en plus des sanctions financières, la rétrogradation de l'équipe de deux divisions... Lors de la journée des titres, le forfait se traduira par la non-accession à la division supérieure... »

Cette dernière disposition sera appliquée quelle que soit la formule envisagée pour l'attribution des titres départementaux (cf. alinéa 4).

#### **6 - FEUILLES DE RENCONTRES/AVANCEMENT ET REPORT**

Le club recevant doit :

- dans les 12 heures suivant la rencontre, communiquer le résultat :
  - o soit par téléphone au **06 27 20 83 58**
  - o soit par mail à l'adresse suivante : [nussbaum@evhr.net](mailto:nussbaum@evhr.net)
- dans les 24 heures suivant la rencontre (le cachet de La Poste faisant foi), poster l'original de la feuille en un seul exemplaire :
  - o pour le championnat Senior à :  
Jean-François NUSSBAUM  
3 rue des Prés  
68390 SAUSHEIM
  - o pour le championnat Jeunes à :  
Claude SPIECKER  
27 rue de la Semm  
68000 COLMAR

Tout avancement de date d'une rencontre doit faire l'objet d'un accord écrit des deux adversaires. Il devra être transmis à Jean-François NUSSBAUM, au plus tard dans la semaine qui précède la semaine de championnat concernée. Pour cela, veuillez utiliser le formulaire officiel du CD 68, à l'exclusion de tout autre document.

Le report (**très exceptionnel**) de la date d'une rencontre doit être soumis au préalable à la Commission Sportive.

#### **7 - QUALIFICATION DES JOUEURS**

Application intégrale des règlements de la FFFT.

## **8 - PARTICIPATION DES FEMININES AU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL MESSIEURS**

ATTENTION : une équipe évoluant dans le championnat départemental messieurs pourra être constituée de plusieurs féminines à conditions que ces dernières participent au championnat par équipes départemental féminin.

## **9 - HORAIRES DES RENCONTRES**

Selon les indications de chaque calendrier.

## **10 - TOURNOIS**

Voir les instructions prévues par la LATT.

## **11 – COUPES DU HAUT-RHIN**

Chaque club ayant inscrit une ou plusieurs équipes en coupe devra fournir impérativement :

- le nom et les coordonnées téléphoniques d'un responsable « coupe »
- pour chaque équipe engagée, le nom et les coordonnées téléphoniques du responsable de l'équipe

Les classements pris en compte pour la formation des équipes sont ceux en vigueur lors de la première phase du championnat.

## **12 - PENALITES**

a) Absence à l'Assemblée Générale	Association 1 voix	45 €
	Association 2 voix et plus	76 €
b) Feuille de rencontre parvenue hors délais		16 €
c) Feuille de rencontre non conforme		8 €
d) Non production d'une feuille de rencontre		24 €
e) Absence ou faux numéro de licence (par joueur)		8 €
f) Joueur non qualifié (en plus du résultat rectifié)		16 €
g) Joueur non licencié (en plus du résultat rectifié)		24 €
h) Equipe incomplète		8 €
i) Forfait d'une équipe		16 €
j) Forfait général d'une équipe	Seniors	24 €
	Jeunes	8 €
k) Forfait coupe		8 €
l) Forfait journée des titres	Finales classements ou Open	8 €
	Coupe	16 €
	Championnat par équipes	24 €
m) Comportement anti-sportif		16 €
n) Modification de date de rencontre non signalée		16 €
o) Feuille de rencontre mal remplie (absence de la désignation de l'association, pas ou mauvaise indication de la division, poule, ...)		8 €